



# PROTCOLE SANITAIRE RENTREE 2022/2023

publié le 25/08/2022

## Sommaire :

- La principale

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Pour cette nouvelle année scolaire 2022-2023, Le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports maintient une stratégie reposant sur un enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des établissements scolaires.

Un cadre sanitaire a été élaboré comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole (Annexe 1 : Infographie Protocole Sanitaire Année scolaire 2022-2023) :

- socle
- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau orange
- niveau 3 / niveau rouge

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

## **LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023 AU COLLEGE DE L'ARGENTOR SE FERA DANS LE RESPECT DU NIVEAU SOCLE :**

Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restrictions.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

En tant que parents d'élèves, vous jouez un rôle essentiel.

Vous vous engagez à ne pas mettre vos enfants au collège en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou un membre de la famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque).

## ● La principale

Document joint

 [protocole\\_sanitaire\\_rentree2022](#) (PDF de 381 ko)